

Pour diffusion immédiate
Le 4 novembre 2013

L'exploration pétrolière et gazière va de l'avant dans le nord du Yukon

WHITEHORSE — Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Scott Kent, a annoncé aujourd'hui que le gouvernement du Yukon a délivré un permis d'exploration pétrolière et gazière à la société Northern Cross Yukon et signé avec elle une entente sur les retombées relativement aux travaux effectués dans le bassin de la plaine Eagle.

Le permis de prospection scientifique, valide jusqu'au 20 avril 2014, permet à la Northern Cross de mettre en place son programme de prospection sismique 3D visant à trouver des sources de pétrole et de gaz. Ces travaux permettent à la société d'évaluer les caractéristiques géologiques d'une région de 450 kilomètres carrés, afin d'en évaluer le potentiel pétrolier et gazier. On prévoit que les travaux commenceront cet hiver.

« Ce permis et cette entente sur les retombées diversifient encore davantage l'économie axée sur les ressources et avantageront aussi les collectivités de la région, puisqu'il y aura pour les résidents des possibilités de formation et d'emploi, ainsi que des occasions d'affaires », a souligné M. Kent. « Cela représente un autre pas en avant dans la recherche de solutions en matière d'énergie sur le plan régional, tout en offrant aux Yukonnais des possibilités concrètes et durables. »

On prévoit que la réalisation de ce projet, évalué entre 17 et 20 millions de dollars, créera jusqu'à 75 emplois; celui-ci devrait se terminer vers la fin de l'hiver ou au début du printemps 2014. Si la société trouve des ressources pétrolières et gazières, elle devra alors se procurer auprès d'Énergie, Mines et Ressources les permis de forage et d'exploration requis.

En plus du permis d'exploration, une entente quadripartite sur les retombées a été conclue entre le gouvernement du Yukon, la Northern Cross Yukon, la Première nation des Gwitchin Vuntut et la Première nation des Nacho Nyak Dun, puisque le projet est réalisé sur les terres ancestrales de ces Premières nations. Les ententes sur les retombées sont prévues par la *Loi sur le pétrole et le gaz*. En vertu de cette entente, le titulaire du permis s'engage à donner l'occasion aux collectivités concernées d'obtenir de l'emploi et de la formation ainsi que des occasions d'affaires.

« Il est important que les Premières nations du Yukon et les résidents des collectivités fassent partie intégrante de notre économie axée sur les ressources », a indiqué le député de la circonscription électorale de Vuntut Gwitchin, M. Darius Elias. « Grâce à des ententes comme celle-ci, le secteur des ressources pétrolières et gazières s'emploie à établir une collaboration durable avec les collectivités. »

Le gouvernement du Yukon a délivré plusieurs permis de forage et d'exploration pétrolière et gazière depuis que le gouvernement du Canada lui a transféré cette responsabilité en 1998.

Pour de plus amples renseignements, visitez le site Web www.yukonoilandgas.com/.

-30-

Renseignements :

Elaine Schiman
Communications
Conseil des ministres
867-633-7961
elaine.schiman@gov.yk.ca

Jesse Devost
Communications
Énergie, Mines et Ressources
867-667-5809
jesse.devost@gov.yk.ca

Communiqué numéro 13-272

Stay up to date with the latest Yukon government news by subscribing to our RSS feed here:
<http://www.gov.yk.ca/news/rss.html>. Or follow us on Twitter @yukongov.